

## **Compte rendu de Conseil municipal du 5 FEVRIER 2009**

Absents excusés : *Valérie ALMAIDA qui donne procuration à Joëlle BURNOLLE , Armelle CAMUS, Thomas DUCRET, Gilles MAGNIN*  
Secrétaire de séance : *Jocelyne PROVENT*

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

Comptabilité générale , assainissement et ZAC du Flon

Philippe FERTE , adjoint en charge des finances présente à l'assemblée les comptes administratifs de la Collectivité, stricte réalisation des dépenses payées au cours de l'exercice 2008 et des recettes encaissées au cours de ce même exercice .

Ces comptes sont conformes aux comptes de gestion du Trésorier qui paye et encaisse , pour l'ordonnateur qu'est le maire, les factures et les titres de recette de la commune. Ces résultats comptables traduisent la gestion de la vie communale, sachant qu'une gestion saine se caractérise par un résultat comptable excédentaire permettant d'envisager au mieux l'année comptable suivante.

Les comptes administratifs ont généré les résultats suivants,

**Excédent du compte administratif général de :57 312,67€**

**Excédent du compte d'assainissement de : 278 525,89€**

**Déficit de ZAC du Flon : 3695.37 €**

Les comptes administratifs sont seulement présentés pour l'heure et seront votés lors de la prochaine séance de conseil municipal en même temps que les votes des budgets le 12 mars à 20H 30. Cela permettra à chacun d'intégrer ces résultats et de poser d'éventuelles questions avant même de voter.

Ces mêmes comptes feront l'objet d'un article sur le prochain bulletin municipal qui paraîtra en mars.

## **2 / DELIBERATIONS**

### **➤-Aménagement de la propriété BONZI - MAITRISE d'ŒUVRE**

Le Maire rappelle les missions déjà réalisées sur la propriété BONZI par le cabinet GSM. Il conviendrait désormais de s'associer un maître d'œuvre pour l'aménagement de cette propriété en prévision de la création d'une voie d'accès, de parkings, d'aménagements d'espaces verts, etc...

Compte tenu des documents existants : Document d'arpentage et plan des lieux, réalisés par le cabinet GSM. Le Maire propose de confier la maîtrise d'œuvre de l'opération à la dite société, sachant que le coût estimatif de cette mission serait d'environ 5000 euros.

Le Conseil municipal AUTORISE le Maire à CONFIER la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la propriété BONZI au cabinet GSM et l'AUTORISE à signer tout document utile.

**POUR :20                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0**

### **➤-SOUS TRAITANCE de travaux à la bibliothèque. Validation des actes**

Le Maire rappelle les délibérations précédentes autorisant les sous-traitances de travaux d'entreprises titulaires à d'autres entreprises pour une certaine partie de prestations concernant le lot 12 : VRD ESPACES VERTS. A savoir, de l'entreprise LANGAIN à l'entreprise PRINCIC pour 10615.42 euros TTC, pour la plantation de végétaux- clôture et engazonnement- à l'entreprise ATRIUM pour 15787.20 euros TTC, pour la fourniture et pose de pavés granit. L'imputation de ces montants aurait dû se faire sur le lot 1: Gros œuvre/Terrassement. Le Maire propose d'annuler les délibérations du 9 avril et 4 décembre 2008 et d'accepter d'imputer les montants de ces deux prestations de sous traitance au lot N°1 : gros œuvre. Dans le même ordre d'idée, propose de payer le solde des travaux dûs à l'entreprise FAVIER, par acte de sous traitance de l'entreprise LANGAIN pour des prestations d'enrobé pour 4545.30€HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré AUTORISE le Maire à imputer ces montants d'actes de sous traitance au lot N° 1 : gros œuvre;

**POUR :20                    CONTRE :0                    ABSTENTION : 0**

### **➤AVENANT de PROLONGATION DE DELAIS – BIBLIOTHEQUE**

Le Maire propose de repousser la date de fin de travaux de la Bibliothèque, initialement arrêtée au 28 février 2009, pour réaliser les prestations de finition. Cette date pourrait être reportée au 1<sup>er</sup> avril 2009 afin de terminer ce chantier et permettre la livraison d'un Bâtiment complètement achevé en avril.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré  
DECIDE de reculer la date d'achèvement des travaux au 1<sup>er</sup> avril 2009 et  
AUTORISE le Maire à signer l'avenant de prolongation des délais à venir .  
POUR :20                    CONTRE :0                    ABSTENTION : 0

➤ **-MODIFICATION DU PLU**

Afin de pouvoir procéder à la modification du PLU, le Maire propose de demander à Sylvaine BERNARD VION, architecte urbaniste ayant travaillé sur l'aménagement de la ZAC du Flon, connaissant bien le territoire de Yenne, d'assurer la maîtrise d'œuvre de la modification du PLU. Dès la connaissance de l'estimation du coût de sa mission, le Conseil municipal, délibérera pour en décider.

POUR/20                    CONTRE :0                    ABSTENTION :0

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX du STADE :**

Pour faire suite à la délibération de principe de demander des subventions qui permettraient d'alléger le coût des travaux de remise aux normes du stade qui pourraient être entrepris prochainement, le Maire propose de délibérer sur les demandes de subventions susceptibles d'être accordées et de l'autoriser à les déposer auprès des instances comme suit :

De la Région Rhône Alpes au titre des équipements sportifs d'intérêt général

( programme : terrain synthétique – (schéma de cohérence régional du football) .

Une subvention au taux de 15% plafonnée à :                    105 000 euros

Du District de Football de Savoie

participation forfaitaire d'un montant de :                    25 000euros

Du Département , la subvention au taux en vigueur de 35 %

Sur un montant de dépense subventionnable

De Jeunesse et Sports au titre du CNDS au taux de 20 %                    14 000 euros

Sur un montant de dépense subventionnable,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions susnommées.

POUR/ 20                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT :**

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à déposer une demande de subvention au Conseil Général pour la réalisation du programme d'assainissement situé « Chemin de la Tour », permettant de reprendre une partie des raccordements défectueux du haut de la rue Capitaine Simon et de raccorder de nouvelles constructions. Il propose de demander une dérogation permettant de commencer les travaux avant obtention de la subvention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et de demander une dérogation permettant de commencer les travaux avant obtention de la subvention.

POUR/20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**➤AUTORISATION Comptable :**

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser, en l'attente du budget primitif 2009 qui sera voté le 12 mars, à payer les factures d'investissement de l'année en cours, par une ouverture comptable du quart des crédits ouverts en investissement au budget 2008.

Cette formalité accomplie chaque année permet de payer les travaux d'investissement avant le vote même de crédits sur les programmes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à payer les investissements en cours selon la mesure comptable l'y autorisant.

POUR/20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**➤DEMANDE DE SUBVENTION-**

Pour faire suite à la prochaine réalisation d'un lotissement par la société HALPADES et la création de logements sociaux, les collectivités qui accueillent ce type de programme, peuvent, au même titre que le lotisseur lui-même, bénéficier d'une aide du Département.

Le Maire demande un accord de principe permettant de préparer le dossier de demande de l'aide départementale forfaitaire de 134 000€ qui devra être motivée et justifiée par la réalisation d'équipements d'utilité publique .....

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à déposer une demande d'aide en fonction de programmes à définir.

POUR/20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **3 / QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Les Elus délégués à la Communauté de Communes font part à l'assemblée des travaux en cours sous la compétence de cette collectivité :**

Jean-Paul GANDIN évoque les dossiers : Maison de Pays, plateforme Bois, locaux EDF,

Gilbert COLIN évoque à son tour les relations avec les Pompiers et notamment la réunion qui s'est tenue en présence d'intervenants du TDL (territoire de développement local), durant laquelle ont été évoqués les obligations et les prérogatives des Maires en terme de sécurité et d'incendie. Dans un autre registre, il évoque aussi la prochaine commission tourisme, compétence de la CCY et invite les élus à réfléchir et faire des propositions. Suite à cela, René PADERNOZ demande à ce que soit inscrit à l'ordre du jour de cette réunion le dossier du Rhône et notamment sa remise en navigabilité et l'étude sur le seuil;

Jocelyne PROVENT à son tour, évoque les questions inhérentes au domaine du social, compétence de la CCY et plus précisément : le péri scolaire, l'implantation du SASEP, service créé pour les jeunes 12-17ans en conflit avec leur famille. Un travail est effectué auprès des adolescents et leur famille par des professionnels. Ce service d'une capacité de 10 places pour l'ensemble de l'Avant Pays Savoyard est porté par le Territoire de Développement Social. Proposition a été faite de les accueillir dans un local communal.

Elle rappelle également la signature du Contrat Enfance qui aura lieu le 23 février 2009 à la Salle polyvalente en présence du Directeur de la CAF et des élus du canton. Elle évoque encore le repas offert aux personnes de 70 ans et plus par la collectivité le 28 février à la salle polyvalente et également la journée de l'enfant consacrée à la petite enfance, couplée d'une bourse aux jouets et puériculture portée par l'association des parents d'élèves, qui auront lieu le 30 mai toute la journée .

#### **Rapports des commissions municipales :**

Patrick MILLION BRODAZ évoque les travaux des Vigeoz qui ont été interrompus pendant 2 mois environ en raison des intempéries mais qui ont repris leur cours. Les délais de fin de chantier ne seront que légèrement décalés ;

La commission chargée du dossier de remise aux normes du stade continue de travailler sur le dossier afin de préparer les demandes de subventions. Elle se réunit régulièrement et rendra compte de l'avancement de ce dossier lors d'une prochaine séance

Jean-Paul GANDIN informe que la commission en charge du Bulletin municipal peaufine la maquette de celui-ci qui sera publié en mars.

David DUSSAUX, en raison de problèmes de santé ne peut produire ce soir ces propositions sur le dossier « accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite » et regrette de ne pouvoir le faire comme prévu lors de cette séance. Il propose de reprendre rapidement le cours des réflexions menées par le groupe ad hoc afin de les présenter lors d'une prochaine séance. René PADERNOZ demande, dans le cadre de l'ouverture des commissions au public, de permettre à des personnes extérieures au Conseil municipal d'intégrer ce groupe de travail; Monsieur le Maire précise que la commission en charge de ce dossier doit d'abord définir sa méthodologie et lister ses interventions pour, ensuite, présenter aux Yennois ses projets pour concertation.

Avant la clôture de la séance, René PADERNOZ propose de faire circuler des photos prises la veille, de rejets inquiétants prélevés dans le regard de la galerie avant rejets dans le Rhône, à la Balme. Elles montrent une production de mousse blanche et compacte. Ces photos sont accompagnées d'un prélèvement qui aurait été fait sur le lieu même. René PADERNOZ demande une analyse de ce prélèvement contenu dans une bouteille. Monsieur COLIN, dès le lendemain récupérera la dite bouteille pour la remettre à la CCY pour analyse et remettra en même temps les photos.

### **PROCHAINES DATES :**

**19 février à 20h 30 : Commission des finances**

**3 MARS à 20h30 : Commission des finances**

**JEUDI 12 MARS à 20h 30 : Conseil municipal – vote du BP 2009**

**MERCREDI 8 AVRIL à 20H 30 : Conseil municipal – présentation de l'étude prospective par Guy FAJEAU.**